

Référence : C.2 – C.2.2 – 2 – MAMP CT4



Acquisition et mise en place de 40 conteneurs enterrés pour optimiser la récupération des recyclables secs ménagers

Conseil de Territoire Pays D'Aubagne Et De L'Etoile

ACTEUR ET TERRITOIRE



METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CT4

Le Pharo
58 bd Charles Livon
13007 Marseille

Michèle DUVAL

Directrice service déchets Conseil de Territoire Du Pays d'Aubagne
04 42 62 80 05

michele.duval@ampmetropole.fr

CONTEXTE

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE.

Afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie et de gestion de l'espace public et d'amélioration des taux de captages des recyclables secs ménagers (verre, papiers, journaux magazines et emballages), la Métropole a fait le choix sur les communes de l'ex territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile d'une collecte sélective exclusivement en Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise d'une part, une meilleure qualité des déchets et d'autre part, une réduction du coût de collecte

Actuellement, sur ce secteur, la densité des colonnes (aériennes + enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 325 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 159 habitants pour les journaux-magazines et emballages

Depuis février 2021 les modes de collecte ont été modifiés : le passage s'est opéré d'un mode en tri-flux qui correspond à la mise en place de trois colonnes différentes par point (verte pour le verre, jaune pour les emballages, bleue pour les journaux magazines) à un mode de collecte en bi-flux avec les colonnes suivantes : verte pour le verre, jaune ou bleue pour les emballages et les journaux magazines.

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel Métropolitain. Celle-ci s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs), aériens et enterrés, suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes enterrées dédiées au tri sur le Territoire en 2021 :

COMMUNES	Nbs des PAV TRI ENTERRÉS			TOTAL
	VERRE	JRM/EMR	EMR/JRM	
AUBAGNE	30	29	31	90
AURIOL	11	11	12	34
BELCODENE	4	4	4	12
CADOLIVE	4	4	4	12
CUGES LES PINS	3	3	3	9
LA BOUILLADISSE	4	4	5	13
LA DESTROUSSE	3	3	3	9
LA PENNE / HUVEAUNE	7	7	7	21
PEYPIN	2	2	2	6
ROQUEVAIRE	12	12	12	36
ST SAVOURNIN	4	4	4	12
ST ZACHARIE	8	8	8	24
Total	92	91	95	278



OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Parmi les enjeux du Schéma Métropolitain relatif à la gestion des déchets, l'augmentation des quantités de recyclables secs valorisés est une priorité phare.

L'objectif visé est d'atteindre d'ici 2022 un ratio de 40 kg/hab./an et en 2025 de 50 kg/hab./an de recyclables secs valorisés.

Objectifs quantitatifs

Augmentation des taux de captages et des taux de valorisation autour de 1.5 à 2 Kg/hab./an suivant les flux

Résultats quantitatifs

	VERRE	JRM	EMR	TOTAL
Tonnages 2020	1906,66	810,95	1120,44	3838,05
Ratio Kg/hab./an en 2020	18	8	10	36
Tonnages 2021	1 910,10	617,77	1 673,00	4 200,87
Ratio Kg/hab./an en 2021	17,42	5,64	15,29	38,4
Ecart entre 2021/2020	-3,22%	-29,4%	52,9%	6,6%
Nombre de colonnes	337	687		1024
Nombre de colonnes/hab	325	159		
Tonnes par colonne	5,67	3,33		4,10

Ainsi, le flux emballages est passé de 10 kg/hab./an en 2020 à 15 kg/hab./an en 2021 soit une progression importante de + 50 %.

Résultats qualitatifs

Taux de refus autour de 12%

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Les élus du territoire souhaitent d'une part améliorer la gestion de leur espace public et d'autre part augmenter les performances des taux de recyclages, par la mise en place de conteneurs enterrés dans l'espace urbain. L'objectif est de passer le taux de captage des recyclables secs (verre, journaux magazines, emballages) de 35 Kg/hab. /an à 40 Kg/hab. /an d'ici 2020. Pour ce faire un plan d'actions a été lancé. Ce dernier vise la mise en place de **10 nouveaux points de collecte tous les ans sur l'ensemble du territoire**, chacun comprenant dans la mesure du possible quatre flux (un pour les ordures ménagères et trois pour le tri). Le territoire possédait en 2018, 254 colonnes enterrées pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines). L'objectif est de densifier le parc pour atteindre d'ici 3 ans une densification des points d'apports volontaires (enterrés+ colonnes aériennes) d'une colonne pour 300 habitants.

Planning

2018 à 2020

Montants en € toutes charges comprises :

- Prix d'un conteneur enterré de 5 m3 pour les emballages ménagers : 5021€HT
- Prix d'un conteneur enterré de 4 m3 pour le verre : 4821€HT
- Prix d'un conteneur enterré de 4 m3 pour les journaux magazines : 4821€HT
- Prix moyen du génie civil pour trois contenants = 27000 €HT

Total d'un point tri en €HT : 41 663 €HT soit 49 995.6 € TTC

Objectifs : 10 POINTS PAR AN = 499 956 € TTC

Moyens financiers



Moyens techniques

Communes	Population municipale	Nombre de colonnes de verre	densité colonne verre	Nombre de colonnes de EMR/JRM	Densité colonne biflux (EMR/JRM)
Aubagne	47 208	159	297	322	147
Auriol	12 771	31	412	67	191
Belcodène	1 919	5	384	11	174
La Bouilladisse	6 254	5	1251	10	625
Cadolive	2162	17	127	37	58
Cuges les Pins	5147	17	303	37	139
La Destrousse	3757	11	341	22	171
La Penne sur Huveaune	6446	22	293	46	140
Peypin	5547	14	396	25	222
Roquevaire	8 858	27	328	55	161
St Savournin	3 384	10	338	19	178
St Zacharie	5993	19	315	36	166
TOTAL	109 446	337	325	687	159

Moyens humains

Un agent de maîtrise est responsable de la mise en place de cette opération.

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

Mobilisation des communes

Difficultés rencontrées

Difficultés pour le positionnement de nouvelles colonnes par la disponibilité du foncier

Recommandations

Projet à mener en partenariat avec les communes

